

**COMMUNE DE LAVAUT-STE-ANNE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 février 2020

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres qui ont pris part au vote : 12

Date de la convocation : 31 janvier 2020

L'an deux mil VINGT,  
Et le SIX FEVRIER, À dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Samir TRIKI, Maire

Présents : Samir TRIKI, Maire – Raynald BONAVENTURE – Christine ROY – Jean-François SAUVESTRE – Monette CLUZEL, Adjointes – Philippe MARTINET, Conseiller municipal délégué – Marie José GAUME – Françoise DEPOUX – Françoise SERRE – Céline CASCINO – Pierre FLANDIN – Laurent BIERJON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Benoît REDUREAU – Sébastien LEPILLER – Monique VELUT

Pierre FLANDIN a été nommé secrétaire de séance

---

Le compte rendu de la séance du 21 novembre est adopté à l'unanimité.

---

### **1 – CAUTION SOLIDAIRE ET INDIVISIBLE – ASSOCIATION RETRAITE A LA CHARITE – ACPPA**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les termes de la Caution Solidaire et Indivisible – *Engagement spécifique d'une Commune en faveur d'une Association* – pour le compte de l'Association Retraite à La Charité en faveur de l'Association ACPPA – Accueil et Confort Pour Personnes Agées.

Après étude, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte les termes de la Caution Solidaire et Indivisible pour le compte de l'Association Retraite à la Charité en faveur de l'Association ACPPA – Accueil et Confort Pour Personnes Agées (en annexe),
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

### **2 - LA CHARITE - BATIMENT B – LA FERME – POLE SANTE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du bâtiment B dit LA FERME de l'espace LA CHARITE en Pôle Santé – Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de réaliser les travaux d'aménagement proposés par L'Agence Technique Départementale de l'Allier dont l'estimation prévisionnelle s'établit à 1 344 000 € H.T sous réserve d'obtention des subventions sollicitées
- Dit que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2020,
- Sollicite les subventions auprès de :
  - ⇒ de l'Etat, DRAC
  - ⇒ de l'Etat, DETR/DSIL
  - ⇒ du CONSEIL REGIONAL,
  - ⇒ du CONSEIL DEPARTEMENTAL,
  - ⇒ de l'Europe,
  - ⇒ Et tous autres organismes pouvant soutenir un tel projet

- ⇒ Approuve le plan de financement prévisionnel :

<b>Dépenses</b>		
HT	<b>1 344 000 €</b>	100.00%
<b>Subventions</b>		
Etat – DRAC	395 200 €	29.40%
Etat – DETR/DSIL	100 000 €	7.44%
Conseil Régional	200 000 €	14.88%
Conseil Départemental	180 000 €	13.39%
Fonds Européens	200 000 €	14.88%
<b>TOTAL</b>	<b>1 075 200 €</b>	<b>80.00%</b>
Autofinancement - Emprunt	268 800 €	20.00%
<b>TOTAL Projet</b>	<b>1 344 000 €</b>	<b>100.00%</b>

- ⇒ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter des financements à ce projet,
- ⇒ Mandate et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents à cette décision.

### **3 - LA CHARITE - BATIMENT B – LA FERME – POLE ENFANCE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du bâtiment B dit LA FERME de l'espace LA CHARITE en Pôle Enfance – Micro crèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⇒ Décide de réaliser les travaux d'aménagement proposés par L'Agence Technique Départementale de l'Allier dont l'estimation prévisionnelle s'établit à 456 000 € H.T sous réserve d'obtention des subventions sollicitées
- ⇒ Dit que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2020,
- ⇒ Sollicite les subventions auprès de :
  - ⇒ de l'Etat, DETR/DSIL
  - ⇒ du **CONSEIL DEPARTEMENTAL**,
  - ⇒ de la **Caisse d'Allocations Familiales**
  - ⇒ Et tous autres organismes pouvant soutenir un tel projet
- ⇒ Approuve le plan de financement prévisionnel :

<b>Dépenses</b>		
HT	<b>456 000 €</b>	100%
<b>Subventions</b>		
Etat – DETR/DSIL	91 200 €	20.00%
Conseil Départemental	136 800 €	30.00%
Caisse Allocations Familiales	133 000 €	29.17%
<b>TOTAL</b>	<b>361 000€</b>	<b>79.17%</b>
Autofinancement - Emprunt	95 000€	20.83%
<b>TOTAL Projet</b>	<b>456 000 €</b>	<b>100%</b>

- ⇒ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter des financements à ce projet,
- ⇒ Mandate et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents à cette décision.

### **4 – TRAVAUX REFECTION VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de réfection de voirie à réaliser sur le territoire communal ainsi que l'aménagement d'un chemin piétonnier. Le montant total de ces travaux est estimé à 133 421.65€ HT soit 160 105.98€ TTC :

- Allée des Jabots	8 200.00€ HT	soit 9 840.00€ TTC
- Chemin des Thoumazons	7 700.00€ HT	soit 9 240.00€ TTC
- Rue de Châteaubrun et Impasse de Bissert	16 000.00€ HT	soit 19 200.00€ TTC
- Allée Georges Sauvestre voirie	64 383.65€ HT	soit 77 260.38€ TTC
- Allée Georges Sauvestre allée piétonne	37 138.00€ HT	soit 44 565.60€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de réaliser ces travaux de réfections de voirie,
- Dit que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2020,
- Sollicite les subventions auprès :
  - ⇒ du **Conseil Départemental**, au titre du dispositif de soutien Voirie,
  - ⇒ de l'**Etat**, au titre de la DETR – Prévention des Risques – Sécurité Routière,
- Accepte l'estimatif financier établi pour un montant total de 133 421.65€ HT soit 160 105.98€ TTC ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		
HT	<b>133 421.68 €</b>	100.00%
Recettes		
Etat – DETR	6 684.84 €	5.01%
CD Allier	40 026.50 €	30.00%
<b>TOTAL Aides publiques</b>	<b>46 711.34 €</b>	<b>35.01%</b>
<b>Autofinancement - Emprunt</b>	<b>86 710.32 €</b>	<b>64.99%</b>
<b>TOTAL Projet</b>	<b>133 421.65 €</b>	<b>100.00%</b>

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter des financements à ce projet,
- Mandate et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents à cette décision.

## 5 – AMENAGEMENT DE SECURITE – LIEU DIT GIRONNE

Monsieur Sauvestre, Adjoint aux Travaux présente au Conseil Municipal le dossier d'aménagement de sécurité du Lieu-dit Gironne :

- Objectif d'aménagement : Réduire la vitesse des véhicules sur la traversée de ce lieu-dit

Considérant le dossier présenté, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de réaliser ces travaux d'aménagement de sécurité au lieu-dit Gironne,
- Dit que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2020,
- Sollicite les subventions auprès :
  - ⇒ du **Conseil Départemental**, au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière,
- Accepte l'estimatif financier établi pour un montant total de 9 000€ HT soit 10 800€ TTC ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		
HT	<b>9 000 €</b>	100%
TTC	10 800 €	
Recettes		
CD Allier	2 700 €	30%
<b>TOTAL Aides publiques</b>	<b>2 700 €</b>	<b>30%</b>
<b>Autofinancement - Emprunt</b>	<b>6 300 €</b>	<b>70%</b>
<b>TOTAL Projet</b>	<b>9 000 €</b>	<b>100%</b>

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter des financements à ce projet,
- Mandate et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents à cette décision.

## 6 - RENOUELEMENT DEROGATION RYTHMES SCOLAIRES - RENTREE 2020

Conformément au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 autorisation des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir des heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation qui prévoit que « la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure »,

Considérant la dérogation pour une organisation du temps scolaire sur quatre jours accordée lors du CDEN du 6 juillet 2017 pour une entrée en vigueur à la rentrée 2017,

Dans l'attente de l'avis du Conseil d'école,  
Afin de préserver la stabilité des horaires scolaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- Sollicite le renouvellement de dérogation des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2020  
 Propose de maintenir les horaires scolaires suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 - 11h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
11h30 - 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 - 16h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement

- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

## **7 - REMBOURSEMENT SINISTRE INDEMNISATION GROUPAMA :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre bris de vitre à l'Ecole.

Notre assureur Groupama, nous propose une indemnisation d'un montant de 442.80 € pour les dommages concernant ce sinistre.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement proposé par Groupama d'un montant de 442.80 €  
 Autorise Monsieur Le Maire à encaisser ce règlement et à signer tous documents afférents à ce dossier.

## **8 – AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la place de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de réaliser les travaux d'aménagement proposés par L'Agence Technique Départementale de l'Allier dont l'estimation prévisionnelle s'établit à 95 800 € H.T sous réserve d'obtention des subventions sollicitées
- Dit que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2020,
- Sollicite les subventions auprès de :
  - ⇒ de l'Etat, DETR/DSIL
  - ⇒ du **CONSEIL DEPARTEMENTAL**, au titre du dispositif d'aménagement d'espaces extérieurs publics,
  - ⇒ Et tous autres organismes pouvant soutenir un tel projet
- Approuve le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		
HT	<b>95 800 €</b>	100.00%
Subventions		
Etat – DETR	6 000 €	6.26%
Conseil Départemental	28 740 €	30.00%
<b>TOTAL</b>	<b>34 740 €</b>	<b>36.26%</b>
Autofinancement - Emprunt	61 060 €	63.74%
<b>TOTAL Projet</b>	<b>95 800 €</b>	<b>100.00%</b>

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter des financements à ce projet,
- Mandate et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents à cette décision.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Eoliennes :**

Monsieur Le Maire indique que l'entreprise ENEDIS s'engage pour une réfection à l'identique pour la rue Château Mazon. Un courrier confirmant cet accord sera envoyé.

- **Accident de la route Rue du Moulin :**

Suite à un accident de la route Rue du Moulin, un poteau ENEDIS a été remplacé. Un point lumineux sera très prochainement réinstallé par le SDE03.

- **Eboulement face au pont :**

Monsieur Le Maire va prendre contact avec l'UTT de Commentry pour les informer qu'un éboulement a eu lieu en face du pont.

- **Livre Mme LEFEVRE :**

Monsieur Le Maire présente la proposition d'achat de la livre de la part de Madame Lefevre. Après discussion, il est convenu que Monsieur Le Maire rencontre l'auteure lors de l'inauguration prévue le 14.02.2020.

- **Cabines téléphoniques :**

Deux anciennes cabines téléphoniques vont être transformées en bibliothèque (cour du Centre Social Rural, et Place de La Mairie)

- **Rue de Châteaubrun :**

Monsieur Sauvestre, Adjoint aux travaux, va demander à l'entreprise Alzin de se rendre sur place afin de constater des anomalies suite aux travaux de réfection de la voirie.

- **Pêcherie :**

Madame Serre propose l'installation de 2 ou 3 tables de pique-nique avec poubelle autour de la pêcherie (La Charité). Ce projet sera étudié prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30